



CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROJET MON CLUB MON ECOLE		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental, spécialisé et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	2010-2011		
ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Marie-Dominique SIMONET et André ANTOINE		
CONTACT	Christine DENOEL 081-253.888		
DOCUMENTS À RENVOYER	OUI		
DATE LIMITE D'ENVOI			
NOMBRE DE PAGES	7 pages		
MOTS-CLÉS	Sport Club Ecole		

- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles primaires ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux administrateurs d'internats.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales.

Namur, le



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

Votre lettre du

Vos références

Nos références (à rappeler svp)
AA/PB/MJ/CD/sr/2010/1972/

Annexe(s)

Mesdames, Messieurs,

Objet : Sport scolaire
« Mon club, Mon école » - Mille actions pour le sport

Nous sommes très heureux de vous présenter un projet visant à renforcer la pratique sportive des jeunes de 8 à 14 ans inscrits dans une école en Communauté française.

Comme vous pourrez le lire dans les documents joints, ce projet favorise la collaboration entre les écoles et les clubs sportifs afin de donner à nos jeunes l'envie de pratiquer un sport en vous apportant les moyens nécessaires à l'élaboration de ces partenariats.

Nous espérons que cette initiative rencontrera un large succès tant auprès des établissements scolaires que des clubs sportifs.

André ANTOINE

**Vice-Président, Ministre du Budget,
des Finances et des Sports**

Marie-Dominique SIMONET

**Ministre de l'Enseignement et
de la Promotion sociale**

Namur, le

Aux Directions des établissements scolaires.

Cellule SPORTS
Personne de contact :
Marc Jeanmoye, Chef de cabinet adjoint
Tél. 081/253.865 - Fax. 081/253.996

Votre lettre du

Vos références

Nos références (à rappeler svp)
AA/PB/MJ/CD/sr/2011/2306/

Annexe(s)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

**Objet : Subvention de la Communauté française pour le sport scolaire.
« Mon Club, Mon Ecole » - Un max de sport dans mon école.**

Les bienfaits d'une pratique sportive, à tout âge, ne sont plus à démontrer. Le goût de s'adonner à une activité physique doit être développé dès l'enfance, et pour tous, aussi l'école constitue-t-elle un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes.

J'ai décidé de réserver un large crédit à l'action « **Mon Club, Mon Ecole** » pour permettre :

- La création d'une **relation structurelle privilégiée entre le milieu scolaire et le monde associatif sportif local** ;
- La découverte d'une discipline sportive par une **approche pédagogique et ludique adaptée** ;
- La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière en s'affiliant à un club ;
- **L'ouverture des infrastructures sportives scolaires** en dehors des périodes de cours.

Les procédures d'introduction de demandes de subvention se veulent sciemment simplifiées afin d'encourager toute démarche en ce sens et le Centre de Conseil du Sport de votre Province se tient à votre disposition pour vous aider à concrétiser vos projets. En outre, toutes les informations et documents relatifs à cette initiative peuvent être téléchargés sur le site www.adepts.be.

./.

J'ai par ailleurs le plaisir de vous informer que les clubs et écoles qui développeront des activités sportives dans les infrastructures scolaires en dehors des heures de cours pourront bénéficier d'un emploi PTP pour en assurer l'entretien, la maintenance et la surveillance.

Toutes les informations pratiques concernant ces différentes mesures et les supports spécifiques qui sont à votre disposition pour promouvoir vos initiatives sont reprises en annexe de la présente.

Je forme le vœu que **mille initiatives** permettent aux jeunes de 8 à 14 ans de découvrir les clubs sportifs et d'y fidéliser une pratique régulière.

En vous souhaitant de beaux projets sportifs, je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right.

André ANTOINE
Ministre des Sports

« Mon club, mon école »

Un max de sport dans mon école !

PRESENTATION et REGLEMENTATION

Santé, bien-être, convivialité : les bienfaits de la pratique sportive sont nombreux. Pourtant, trop peu de jeunes font du sport régulièrement : à nous de les encourager. Si le sens du jeu est inné, le plaisir du sport et la persévérance s'apprennent, dès le plus jeune âge...

L'école est un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes à l'activité physique : profitons des moments de loisirs, sur le temps de midi ou après l'école pour la pratiquer ! Les clubs sportifs sont dès à présent encouragés à promouvoir la découverte de leur discipline auprès des élèves, stimuler de nouvelles passions, et qui sait, accueillir de nouveaux talents.

« Mon club, Mon école » c'est :

- La création d'une **relation privilégiée entre les structures scolaires et les structures de l'associatif sportif local**
- La volonté **d'augmenter la pratique sportive pour tous** les jeunes
- La découverte d'une discipline sportive par une **approche pédagogique et ludique adaptée**
- La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière en s'affiliant à un club
- **L'ouverture des infrastructures sportives scolaires** en dehors des périodes de cours

Le concept :

Plusieurs fédérations ont développé une approche pédagogique adaptée pour faire découvrir leur discipline sportive. Cette approche permet aux clubs de se rendre dans les écoles ou de les accueillir dans leurs installations pour sensibiliser les **élèves de 8 à 14 ans** pendant un cycle de 20 h à la pratique d'une discipline.

Ces activités sportives se font en sus des heures d'éducation physique, sur le temps de midi, après l'école avec possibilité d'aménagement d'horaire pour dégager une après-midi à cet effet.

Cette action doit résulter d'une étroite collaboration entre le club (fédération) et la Direction ou PO scolaire et peut couvrir toute l'année scolaire.

La Communauté française établira une convention avec les clubs et écoles qui ont créé ce lien. En outre, elle procèdera à une évaluation des activités avec les différents intervenants. Une **subvention de 500 euros** par cycle organisé (maximum 4 par club) sera **octroyée au club** pour couvrir les frais de location, de matériel, d'encadrement sportif et **une subvention de 150 euros aux écoles** pour l'occupation de leurs infrastructures sportives et/ou les frais d'organisation.

La Communauté française peut également prêter du matériel sportif complémentaire.

Le club est invité à proposer aux élèves qui ont bénéficié de cette action de prolonger leur découverte en s'inscrivant dans le club ou à des stages de vacances qu'il organise.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des Centres de Conseil du Sport de chaque Province et sur le site de l'ADEPS (www.adeps.be).

Accessibilité des infrastructures sportives scolaires en dehors des périodes de cours.

ACTION EMPLOI SPORT

La pratique sportive pour tous passe par l'accès à des infrastructures adéquates. Nombre de clubs déplorent la pénurie de celles-ci tout en pointant la disponibilité des locaux scolaires non accessibles en dehors des heures de cours et pendant les périodes de vacances scolaires.

Plusieurs initiatives d'établissements scolaires démontrent la compatibilité de la fréquentation de leurs infrastructures par des clubs sportifs. L'occupation et l'accès aux salles et terrains sportifs sont basés sur une relation de confiance avec les responsables de clubs mais laissent entrevoir des désagréments et difficultés de nature à compromettre ces heureuses initiatives.

Ces difficultés sont de l'ordre de l'ouverture et fermeture de la salle, de son entretien, de la mise en ordre du matériel, du respect des consignes particulières, du respect des horaires, ...

Afin de pallier à ces ennuis, il est désormais possible de faire appel au Programme de Transition Professionnel (PTP) pour engager une personne dont les tâches pourront soulager les établissements scolaires dans l'accueil des sportifs :

- une présence pour l'accueil des clubs
- maintenance et surveillance des installations (éclairage, chauffage, sanitaires,...)
- travaux d'entretien des terrains et salles et de leurs abords
- aide administrative au gestionnaire des équipements sportifs

L'octroi de personnel est sous-tendu à l'occupation des infrastructures par des clubs sportifs pour un minimum de 10 heures par semaine. Les Pouvoirs organisateurs ou associations sportives peuvent se regrouper afin d'atteindre le quota d'heures minimal de départ ou l'augmenter afin de pourvoir un personnel à temps plein.

La part financière à prendre en charge par poste à temps plein avoisine les 300 euros par mois pour l'employeur, le solde étant supporté par les pouvoirs publics.

Pour pouvoir bénéficier de personnel PTP dans le cadre de cette action, il y a lieu de compléter les formulaires spécifiques et téléchargeables sur les sites www.emploi.wallonie.be (thème PTP) ou sur le site www.adepts.be et de les faire parvenir à l'adresse suivante :

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de la Promotion de l'Emploi
Place de la Wallonie, 1 - Bât. II - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES (NAMUR)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Direction Générale du Sport
CONVENTION ACTION « MON CLUB – MON ECOLE »

Ce document doit parvenir au Centre de Conseil du Sport de NAMUR (Rue Lucien Namèche 12 - 5000 Namur) au plus tard un mois avant le début de l'activité.

Entre les soussignés

de première part :

André ANTOINE – Ministre des Sports
ci-après dénommé *La Communauté française*

de seconde part :

Le club
ici représenté par
en qualité de
ci-après dénommé *le club*

de troisième part :

L'école
ici représenté par
en qualité de
ci-après dénommée *l'école*

Il est convenu :

- Art. 1.** *Le club* a établi contact avec *L'école* afin de développer des séances de découverte/initiation sportive dans la discipline sportive :.....
Les séances auront lieu à raison de heures par semaine du (date).....
au..... (Minimum 20h d'activité)
Le calendrier des activités doit être annexé à la présente convention.
- Art. 2.** L'activité se déroule pendant l'horaire scolaire (y compris le temps de midi) sous le couvert de l'assurance de l'école.
L'activité se déroule en dehors de l'horaire scolaire (après 16h et mercredi après midi) sous le couvert de l'assurance du club.
- Art. 3.** *La Communauté française* s'engage à subventionner l'école à raison de 150 euros.
Ce montant sera versé sur le compte bancaire de l'école, au n°..... à l'issue de l'activité et après réception de la déclaration de créance et du rapport d'activités ci-annexé.
- Art. 4.** *La Communauté française* s'engage à subventionner le club à raison de 500 euros.
Ce montant sera versé sur le compte bancaire du club, au n°..... à l'issue de l'activité et après réception de la déclaration de créance et du rapport d'activités ci-annexé.
- Art. 5.** L'évaluation de cette opération est du ressort du Centre de Conseil du Sport de

Fait en trois exemplaires à Le.....

Pour la Communauté française

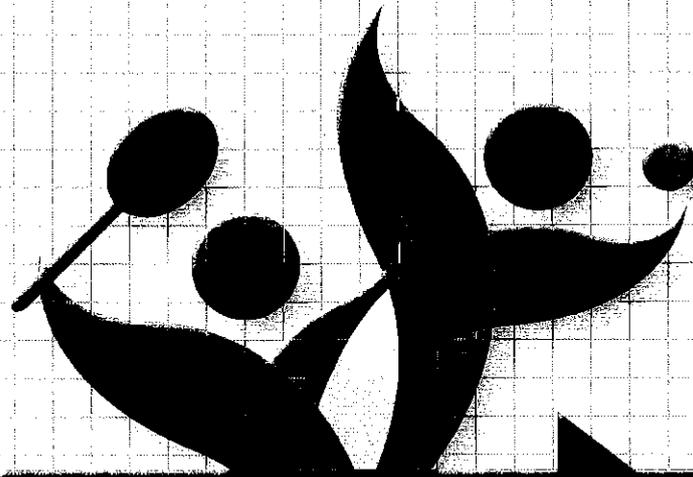
Pour l'école

Pour le CLUB

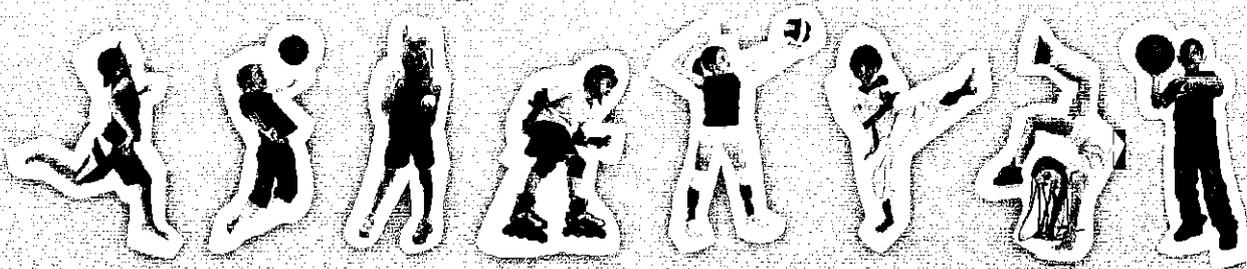
André ANTOINE
Ministre des Sports



UN MAX DE SPORT DANS MON ÉCOLE !



MON CLUB MON ÉCOLE



Club sportif :

Discipline :

Lieu de l'activité :

Date :

Heures :

WWW.ADEPS.BE

ethias

KIA

Logo of the Flemish Government

lotto

Berghem

Logo of the Walloon Government

VIVA CITE
SUDRE

INFOS 02 413 25 00